



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 30 juin 2021 (18h30)
Salle Montgolfier - Hôtel de Ville**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	24
Votants	:	33
Convocation et affichage	:	24/06/2021
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Nadège COUZON

Etaient présents : Edith MANTELIN, Antoinette SCHERER, Patrick SAIGNE, Bernard CHAMPANHET, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Claudie COSTE, Denis NEIME, Jérôme DOZANCE, Assia BAIBEN-MEZGUELIDI, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Juanita GARDIER, Frédéric GONDRAND, Gracinda HERNANDEZ, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Laura MARTINS PEIXOTO, Catherine MICHALON, Jamal NAJI, Eric PLAGNAT, Simon PLENET.

Pouvoirs : Aurélien HERRERO (pouvoir à Antoinette SCHERER), Catherine MOINE (pouvoir à Gracinda HERNANDEZ), Jérémy FRAYSSE (pouvoir à Catherine MICHALON), Romain EVRARD (pouvoir à Juanita GARDIER), Antoine MARTINEZ (pouvoir à Clément CHAPEL), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Cyrielle BAYON (pouvoir à Assia BAIBEN-MEZGUELIDI), Stéphanie BARBATO-BARBE (pouvoir à Edith MANTELIN), Lokman ÜNLÜ (pouvoir à François CHAUVIN).

CM-2021-121 - FINANCES COMMUNALES - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2020 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Rapporteur : Monsieur François CHAUVIN

Il appartient au Conseil Municipal, en application des dispositions du Code général des collectivités territoriales, de se prononcer sur le compte de gestion tenu et présenté par le Comptable Public.

Le compte de gestion de l'exercice 2020 – Budget principal – est conforme aux écritures de la comptabilité du compte administratif tenu par l'ordonnateur.

Il en est de même en ce qui concerne le résultat de clôture d'investissement.

S'agissant du résultat de clôture de fonctionnement, un écart de 91,94 € est constaté en raison d'une reprise erronée du résultat 2019 dans le compte de gestion. Cette différence devra être régularisée au compte de gestion 2021.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RESULTAT 2020 DE CLOTURE

	Résultat exercice 2020	Résultat 2019 reporté (1)	Résultat 2020 de clôture
Compte de gestion	2 102 270,39 €	976 940,67 €	3 079 211,06 €
Compte administratif	2 102 270,39 €	977 032,61 €	3 079 303,00 €

Ecart **91,94 €**

(1) Part de l'excédent de fonctionnement 2019 non-affectée en investissement

Le compte de gestion n'appelle ni autres observations ni autres réserves.

VU l'article L2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

VU le compte de gestion dressé et présenté par le comptable public,

CONSTATANT que le comptable public a repris dans ses écritures les soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSTATANT que l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, retracées dans le compte de gestion 2020, sont conformes au compte administratif 2020,

CONSTATANT que le résultat de clôture 2020 d'investissement, tel qu'il ressort du compte de gestion est identique à celui constaté au compte administratif,

CONSTATANT que le résultat de clôture 2020 de fonctionnement, tel qu'il ressort du compte de gestion pour un montant de 3 079 211,06 € présente un écart de 91,94 € avec celui constaté au compte administratif, qui s'élève à 3 079 303,00 €,

VU l'avis favorable de la commission générale du 23 juin 2021

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECLARE que le compte administratif 2020 et le compte de gestion 2020 présentent un écart de 91,94 € sur le résultat de fonctionnement de clôture 2020,

DEMANDE au Comptable public assignataire de bien vouloir procéder aux rectifications utiles pour résorber au compte de gestion 2021 l'écart précité,

DECLARE que le compte de gestion 2020 – budget principal – n'appelle ni autres observations, ni autres réserves,

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 01/07/21
Affiché le : 01/07/21
Transmis en sous-préfecture le : 08/07/21
Identifiant télétransmission :

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Le Maire

Simon PLENET



REÇU À LA
SOUS-PRÉFECTURE
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

08 JUIL. 2021